

# RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

## FUTSAL



**SAISON 2021-2022**

**RSEQ**  
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

## Table des matières

<b>ART. 1</b>	<b>IDENTIFICATION DES CATÉGORIES</b>	<b>3</b>
<b>ART. 2</b>	<b>SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT</b>	<b>3</b>
<b>ART. 3</b>	<b>COMPOSITION DES ÉQUIPES</b>	<b>3</b>
<b>ART. 4</b>	<b>TOURNOI DE CLASSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>ART. 5</b>	<b>FORMULE DE RENCONTRES</b>	<b>5</b>
<b>ART. 6</b>	<b>DURÉE DES PARTIES</b>	<b>5</b>
<b>ART. 7</b>	<b>ÉCART</b>	<b>5</b>
<b>ART. 8</b>	<b>FORFAIT</b>	<b>5</b>
<b>ART. 9</b>	<b>CLASSEMENT</b>	<b>6</b>
<b>ART. 10</b>	<b>BALLONS EMPLOYÉS</b>	<b>6</b>
<b>ART. 11</b>	<b>SANCTIONS ET SUSPENSIONS</b>	<b>6</b>
<b>ART. 12</b>	<b>L'ENTRAÎNEUR</b>	<b>7</b>
<b>ART. 13</b>	<b>RÉCOMPENSES</b>	<b>7</b>
<b>ART. 14</b>	<b>RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS</b>	<b>8</b>

## ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

Catégories	Âge pour la saison 2021 - 2022
Benjamin	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2009
Cadet	1 <sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2007
Juvenile	1 <sup>er</sup> juillet 2003 au 30 septembre 2005

## ART. 2 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

### 2.1 Surclassement

Le surclassement est permis.

### 2.2 Chevauchement

Un élève-athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 4 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur. Les tournois de classement sont exclus de ce calcul.

## ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Une équipe pourra inscrire un maximum de quinze (15) joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de partie).

### 3.2 Nombre de joueurs sur le terrain

- Toute partie est disputé par deux (2) équipes composées chacune de cinq (5) joueurs au maximum, dont un sera le gardien de but.
- Voici les exigences en termes de nombre minimum de joueurs

	Minimum D4 Niveau 1 et 2	Minimum D4 (CRS)	Minimum D3	Minimum D3 (CRS)
<b>Pour débiter la partie</b>	5	5	5	7  *cinq (5) si justifié par une blessure ou sanction conséquente pour cartons lors du championnat.
<b>Pour poursuivre la partie</b>	4	4	4	4









### 13.2 **Championnat**

Une bannière régionale sera remise à l'équipe gagnante de la finale régionale dans chaque catégorie. Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :

- Première : médaille d'or
- Deuxième : médaille d'argent
- Troisième : médaille de bronze

## **ART. 14 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS**

14.1 Les règlements officiels sont ceux de la FIFA Futsal.

14.2 Les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

14.3 Les règlements du secteur scolaire doivent être respectés en tout temps.